

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **RABBI DOVID OSTROFF chelita**

basé sur les cours donnés par **RABBI DOVID OSTROFF chelita**

Une réalisation de **Chema Yisrael Torah Network et Ozar Hatorah**

développés par le groupe du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

**Chabbath Yitro****5770****6 Février 2010**Volume **VIII** – Lettre **15****22 Chevath 5770***Hil'hoth Bera'hoth XXVII: Birkath Hamazone (bentch).*

Avant de traiter le problème complexe du *Birkath hamazone (bentch)*, nous allons rappeler certaines règles et idées générales. ¹

Kavana (intention): Avant d'entamer le *bentch*, il faut avoir la *kavana* d'accomplir la *mitsva* de la *Torah* de réciter le *Birkath hamazone*. Il faut prendre conscience que l'on est sur le point de remercier *Hachem* pour tout ce que l'on a, pour nos biens, pour la nourriture, les vêtements, la santé. Ce moment doit être l'occasion d'apprécier ces bienfaits et de Le remercier pour tout cela.

Sim'ha (joie): Rav Haïm Vital écrit dans *Chaaré Kedoucha* ² qu'il convient de réciter le *Birkath hamazone* avec une joie équivalente à celle que l'on ressent en recevant un cadeau. Un cadeau sort de l'ordinaire et procure excitation et joie. C'est cette joie qui doit être transmise à *Hachem* à travers le *bentch*. Pour s'y aider, on peut se rappeler la provenance de sa subsistance et demander à *Hachem* de continuer à nous prodiguer Ses bienfaits. Plus la joie et la ferveur investies dans la demande seront importantes, plus elle aura des chances d'être exaucée.

Siddour (Livre de prières): Il est préférable de réciter le *bentch* à partir d'un *siddour*, plutôt que par cœur. ³

Vêtements: Il convient d'être habillé pour l'occasion. Les *poskim* (décisionnaires) soulignent le mérite de celui qui porte un chapeau et une veste pour le *bentch* car cela favorise la ferveur et la crainte du ciel.

Etre assis: Être assis favorise aussi la ferveur avec laquelle on récite le *Birkath hamazone*. ⁴ S'appuyer contre un mur, n'a pas le même effet car il ne convient pas seulement de s'abstenir de se déplacer mais plutôt d'augmenter sa concentration sur le *bentch* en restant assis *ישוב הדעת* (sereinement).

Que signifie ושבעת (rassasié) dans le verset וברכת ושבעת ויבטח ?

Selon certains, *ושבעת* signifie boire et le verset ci-dessus devient "quand tu auras mangé et bu, tu béniras". D'après cette opinion, celui qui a ingurgité une grande quantité de nourriture mais n'a rien bu, alors qu'il avait soif, ⁵ n'est pas rassasié et son obligation de dire le *bentch* n'est que d'ordre rabbinique. Par contre pour d'autres, *ושבעת* signifie manger jusqu'à plus faim. Pour concilier ces deux opinions, il est préférable de boire avant le *Birkath hamazone* afin de se trouver dans l'obligation de le réciter d'après la *Torah*.

Selon le *Rama*,⁶ dans un cas où seuls certains convives sont rassasiés et qu'une personne récite le *bentch* pour tout le monde, il convient de la choisir parmi ceux qui ont bu afin que ce soit un convive soumis à l'obligation *deoraitba* (d'après la *Torah*) de réciter le *bentch* qui "soit *motsé*" (acquitte) ceux dont l'obligation n'est que d'ordre rabbinique.

Celui qui mange sans avoir bu, récite le bentch puis prend un café, doit-il le répéter ?

En d'autres termes et compte tenu de ce qui précède, quelqu'un qui a récité le *bentch* avant de boire, ce qui ne semble être qu'une obligation d'ordre rabbinique et qui boit ensuite et est de ce fait considéré comme rassasié, doit-il refaire le *bentch* qui serait alors une obligation *mideoraitba* ?

On a posé une question similaire au *Sfath Emeth* :⁷ celui qui a pris un *kazayith* (poids d'un aliment ayant le volume d'une olive, environ 30g, minimum requis pour la récitation de certaines *bera'hoth*) de pain sans être rassasié puis qui après le *bentch* a consommé des légumes à satiété doit-il répéter le *bentch* ?

Il a répondu que ce n'était pas nécessaire puisque celui qui récite le *bentch* sans être rassasié accomplit malgré tout la *mitsva deoraitba* de le réciter, même sans en avoir l'obligation. Ainsi, celui qui n'est rassasié qu'après avoir consommé les légumes a malgré tout déjà récité un *bentch* de "qualité biblique". Le *Gaon Rav Sternbuch chlita* remarque cependant que le *Biour Hala'ha* ne semble pas partager l'avis du *Sfath Emeth* et ne considère pas qu'un *bentch* récité sans être rassasié remplisse une obligation de la *Torah*. En conséquence, il est préférable, pour celui qui a soif avant de réciter le *bentch*, de boire à ce moment là.

Celui qui a bu après le bentch, est-il d'après le Biour Hala'ha tenu de le répéter ?

Dans la mesure où tous les *poskim* ne considèrent pas que, pour être rassasié, il faut forcément avoir mangé et bu, on ne sera pas tenu de répéter le *bentch* dans ce cas.⁸

Celui qui ne se souvient plus d'avoir réciter le bentch doit-il recommencer ?

Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal commenta un jour une *bala'ha* intéressante selon laquelle celui qui récite le *Chema* et, arrivé au mot *ובשעריך* ("et sur tes portes", terme se trouvant dans 2 paragraphes différents du *Chema*), ne sait plus s'il est dans le 1^{er} ou le 2^{ème} paragraphe devra considérer qu'il est dans le 1^{er} et continuer le *Chema* de cet endroit. *Rav Chlomo Zalman Auerbach* ajouta qu'il est possible de réciter le *Chema* et de ne plus savoir où l'on en est.

Le même commentaire peut être fait dans notre cas. Bien que ce soit très regrettable, il est possible que quelqu'un ait entièrement récité le *Birkath Hamazone* et ne s'en souvienne plus. Celui qui est rassasié et dont l'obligation de réciter le *bentch* est *mideoraitba* devra le répéter en cas de doute.⁹ En revanche, celui qui n'est pas rassasié ne le répétera pas, son obligation n'étant que d'ordre rabbinique.

[1] L'essentiel provient de *וואת הברכה פט"ו*

[2] 1:6.

[3] *Siman* 185:1

[4] *Siman* 183:9 & 11

[5] *Rama siman* 197:4 & *Michna Beroura* 26

[6] *Ibid*

[7] תשובות והנהגות ח"ב סי' קכא

[8] תשובות והנהגות *ibid*

[9] *Siman* 184:4

Suite dans deux semaines

Un mot sur la paracha Yitro

Yitro conseilla à *Moché* (Moïse) de s'entourer de plus de *dayanim* (juges) pour ne pas être écrasé par la charge de juger tout le peuple lui-même. Cela semble une suggestion de bon sens que tout un chacun aurait pu formuler, alors pourquoi *'Hazzal* (nos Sages) ont-ils tellement encensé Yitro pour cela ?

Selon *Rav Pinkus zatsal*, le message que Yitro fit passer à *Moché* et à *Am* (peuple d') Israël fut que de nombreux juifs pouvaient devenir grands et maîtriser le droit, chacun selon son niveau. Il pouvait y avoir des *שרי מאות שרי אלפים* (chefs de milliers, chefs de centaines) capables de diriger et de juger car chaque juif peut atteindre un haut niveau et accomplir son rôle dans la *Avodath Hachem* (Service Divin).

A la mémoire de Déborah-Guitel bath Barou'h vé Berouria BRAJZBLAT (25 Chevath 5761)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07.

E-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**